



## Inscription Rassemblement national Citroën AX & Dérivés 23 au 25 Mai 2026



### Information inscription

Règlement de la manifestation doit être signé et retourné avec cette inscription

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Code Postal ..... Ville ..... Pays .....

Adresse mail ..... N° de téléphone .....

Nombre de personne .....

### Véhicule 10€/véhicule

Véhicule (10€/véh) ..... Année .....

### Hébergement Camping Beauséjour

#### Choix du forfait (pour 2 pers)

Forfait 1 empl + véh (19€/jrs)	<input type="checkbox"/>	(*)	Option	
Forfait 2 empl + véh +élec (21€/jrs)	<input type="checkbox"/>	(**)	<input type="checkbox"/> Adulte supp (7,50€)	> [ ]
Mobil home (4 pers) (32/pers €)	<input type="checkbox"/>	(Tarif week-end)	<input type="checkbox"/> Enfant -3 ans (Gratuit)	> [ ]
<u>Hébergement individuel</u>			<input type="checkbox"/> Enfant 3 à 5ans (4,50)	> [ ]
Tente (*)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> Enfant 5 à 13 ans (6,50€)	> [ ]
Caravane/Camping car (**)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> Véhicule supplémentaire (2,00€)	> [ ]
Pas d'hébergement	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> Chien vacciné (3,00€/chien)	> [ ]
Nombre de personne	[ ]		Total	[ ]

### Repas du week-end

#### Enfant de -10 ans Gtrauit

Repas Samedi soir (15€/pers)	<input type="checkbox"/>	Nb [ ]	Petit déjeuner (10€/pers)	<input type="checkbox"/>	Nb [ ]
Repas Dimanche Midi (9€/pers)	<input type="checkbox"/>	Nb [ ]	Nb de pers	[ ]	Total
Repas Dimanche soir (15€/pers)	<input type="checkbox"/>	Nb [ ]			[ ]

### Visites et arrêt gastronomique (20€/pers)

Visite du dimanche + arrêt gastronomique Nbre pers [ ] > Total [ ]

### Inscription

#### Type de règlement

Inscription jusqu'au 3 Mai 2026

Chèque  Paiement en 2x

Date

Virement

Date

TOTAL

#### Information règlement

Chèque à l'ordre de "l'Amicale AX Club France" - 27, Rue des Granges - 91 410 RICHARVILLE

Virement bancaire IBAN : FR76 1820 6000 8565 0458 2296 008



## Inscription Rassemblement national Citroën AX & Dérivés 23 au 25 Mai 2026



### Règlement manifestation à retourner signé avec l'engagement

#### Article 1

L'Amicale AX Club France organise les Amicales & Co 2025, du 23 au 25 Mai 2026.

#### Article 2 : Inscription

L'inscription est obligatoire pour chaque participant à l'événement. Elle autorise la participation à la balade de la journée ainsi qu'aux diverses activités.

Le ou les conducteurs devront être titulaire du permis de conduire valide et ne faire pas l'objet d'une suspension de permis au moment de l'événement.

Les tarifs sont précisés sur le document d'inscription. La clôture des inscriptions sont fixés au 3 Mai 2026. Inscription obligatoire, Pas d'inscription sur place.

Chaque participant recevra une confirmation d'inscription qu'il devra être présenté pour accéder au départ de la balade.

#### Article 3 : véhicule admis

Les véhicules admis aux rassemblements, Citroën AX, Saxo & Dérivés mais également véhicules Citroën & toutes marques old & youngtimers de 1960 à 2005. Au-delà de l'année 2005, les personnes souhaitant participer devra nous contacter par mail à [amicaleaxclubfrance@gmail.com](mailto:amicaleaxclubfrance@gmail.com).

#### Article 4 : Consigne de sécurité

La balade est effectuée sur « route ouverte ». Ceci implique le respect du code de la route. Tout comportement dangereux fera l'objet d'une exclusion de la balade.

En cas de panne, les participants doivent se mettre en sécurité (gilet jaune), baliser les abords (triangle) et prévenir l'organisation.

#### Article 5 : Assurance responsabilité civile

L'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile pour les participants vis-à-vis des tiers. Ce contrat ne couvre pas les dommages aux véhicules.

#### Article 6 : Assurance du véhicule

Tout équipage inscrit à la balade devra être en mesure de présenter une attestation d'assurance de son véhicule en cours de validité.

#### Article 7 : Annulation

Toute participation annulée à moins 15 jours avant la manifestation ne donnera pas lieu au remboursement de l'inscription.

#### Article 8 : Pollution

Les participants devront veiller à respecter l'environnement, effectuer le tri sélectif de leurs déchets et les déposer dans les poubelles prévues à cet effet.

#### Article 9 : Divers

Les animaux sont autorisés sous réserve d'être tenus en laisse. Les boissons alcoolisées sont strictement interdites lors de la balade. Des contrôles alcoolémiques inopinés peuvent être effectués par les forces de l'ordre pendant le parcours.

#### Article 10 : Respect du règlement

Conformément à ce qu'a signé, chaque participant s'engage à respecter scrupuleusement le règlement de l'événement. Les participants à la balade devront veiller à respecter aux codes de la route, en ne perdant pas de vue qu'il s'agit d'une balade, d'une rencontre amicale et non sportive organisée par des bénévoles.

Nom .....

Prénom .....

J'accepte et prend connaissance du règlement ci-dessus

Date .....

Signature